Fr c 2, 1833 D A

Case FRC 20295

DISCOURS

De M. le Marquis DE LA FAYETTE, au Bureau de M. LE COMTE D'ARTOIS.

LE ROI nous invite à n'indiquer des abus particuliers qu'en signant nos avis.

Celui que j'ai ouvert Samedi dernier, est en conséquence de cette permission; j'en profiterai avec le zèle & l'impartialité qui sont dans nos cœurs.

J'ai dit qu'il fallait attaquer le monstre de l'Agiotage, au-lieu de le nourrir. On croit généralement que le Gouvernement vient de donner plusieurs millions en faveur des Agioteurs.

Je n'avais été que l'interprète de l'assurance publique. J'ai proposé & propose au Bureau que Sa Majesté soit suppliée d'ordonner un examen sérieux, par des personnes non-suspectes, de tous les dons du Roi pour les Domaines, ainsi que des Titres qui sont ou doivent être à la Chambre des Comptes, de maniére que Sa Majesté puisse connaître la valeur des dons qu'Elle a faits, revenir sur les marchés qui n'ont point été liquidés, & rompre ceux depuis son avénement au Thrône, où Elle aurait été lésée d'outre moitié.

Pour appuyer mes craintes de quelques exemples, j'ai cité le marché de l'Orient, parceque le public a été scandalisé d'apprendre que pour la Seigneurie de l'Orient &

THE NEWBERRY LIBRARY

de la Terre du Châtel qui ne valent pas enſemble 180000 liv. de rente, Monſieur le Prince de Guémené eût la Principauté de Dombes eſtimée à 400000 liv. de rente, ſans compter, dit-on, 800000 liv. payées à Monſieur de l'Aubépine qui avait obtenu la commiſſion & la ſomme immenſe de 12500000 liv. payables en 25 ans.

J'ai cité l'échange du Comté de Sancerre, parceque j'ai craint qu'il n'eût été payé avec 8000 arpens de bois, dont 3 mille 3 ou 400 dans le Comté de Blaiſois valent, dit-on, eux ſeuls le Comté de Sancerre, & que le public ajoute à ces 8000 arpens un grand nombre de terres en différentes Provinces, & une groſſe ſomme donnée à Monſieur le Baron d'Eſpagnac.

J'ai la douleur de craindre que le Roi n'ait acquis depuis ſon avénement au Thrône, pour environ 700000 liv. de revenu en terre ou en forêts, qu'il a payés avec environ 720000 liv., dont 50 à peu près en rente viagére, & qu'il n'ait accordé à cette occaſion, ſoit comptant, ſoit à terme, plus de 45 millions, il eſt poſſible que je me trompe; mais un grand déſordre ſuppoſe une grande déprédation.

Je demande pourquoi les Miniſtres propoſent au Roi des achats ou des échanges, qui n'étant aucunement à ſa convenance, ne peuvent ſe voir qu'à la convenance des particuliers.

Je pourrais peut-être auſſi demander pourquoi l'on fait acheter des Domaines au Roi, quand on penſe à vendre ceux qu'il a. Je ne ſuis ni du Conſeil du Roi, ni de la Chambre des Comptes, ni de l'Adminiſtration des Domaines;

je ne puis donc vérifier ce que j'indique, mais mon patriotisme est allarmé, & je sollicite un examen sérieux & rigoureux.

Puisque l'avis ouvert & signé par moi doit être rémis à Sa Majesté, je répete avec confiance la réflexion que j'ai soumise à Monseigneur, c'est que les millions que l'on dissipe sont levés par l'impôt, & que l'impôt ne peut être justifié que par le vrai besoin de l'Etat. C'est que tant de millions abandonnés à la déprédation & à la cupidité, sont les suites des sueurs, des larmes, & peut-être du sang des peuples; & que le calcul des malheureux que l'on fait pour composer les sommes si légérement prodiguées, est un calcul bien effrayant pour la justice & la bonté, que nous savons être les sentimens naturels de Sa Majesté. *Signé* DE LA FAYETTE.

Monsieur le Comte d'Artois ayant interrompu trois fois Monsieur de la Fayette, celui-ci dit : Monseigneur, je suis Gentil-homme Français; quand le Roi m'ordonne de dire la vérité, personne n'est en droit de m'interrompre & de me fermer la bouche.

Monseigneur l'Evêque de Langres dit ensuite, que quand dans une assemblée aussi respectable on allégue des faits, on doit en apporter la preuve; que pour lui, il étoit occupé depuis plusieurs mois, de l'approfondissement des mêmes faits allégués par Monsieur de la Fayette, & qu'il était en état d'en fournir des preuves, ainsi que d'un grand nombre d'autres.

FIN.